



Le 30 avril 2013

Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

Nos chambres de commerce aimeraient vous souligner l'importance, pour notre économie, d'adopter le projet de loi C-290, *Loi modifiant le Code criminel (paris sportifs)*.

La Chambre de commerce de l'Atlantique est un organisme-cadre représentant 16 000 entreprises des quatre provinces maritimes, soit le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Avec un vaste réseau de plus de 150 chambres de commerce et de 1 200 entreprises membres, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et de 150 000 entrepreneurs œuvrant dans tous les secteurs de l'économie québécoise. La FCCQ est à la fois une association de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale.

En novembre 2012, la Windsor-Essex Regional Chamber a envoyé une lettre (ci-jointe), en partenariat avec l'Ontario Chamber of Commerce et la Greater Niagara Chamber of Commerce, en appui au projet de loi C-290. Le projet de loi est entre les mains du Sénat depuis mars 2012.

Les longues discussions du Sénat sur le projet de loi C-290 rendent perplexes puisque tous les partis ont donné leur appui à la Chambre des communes et qu'ils ont même souligné les avantages économiques et sociaux du projet de loi, notamment :

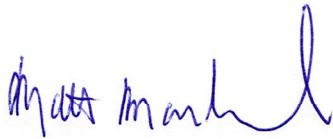
- offrir à la population une solution légale pour mettre fin aux paris sportifs illégaux impliquant le crime organisé;
- offrir une source de revenus supplémentaire aux provinces, en appui aux programmes sociaux (notamment les soins de santé et l'éducation);
- créer des emplois dans les casinos exploités et réglementés par les provinces;
- augmenter les recettes provenant du tourisme en offrant une proposition à valeur ajoutée aux citoyens américains en visite au pays.

Le projet de loi C-290 supprimera les dispositions du Code criminel rendant illégaux « les paris sur une course ou un combat, ou une épreuve ou manifestation sportive ». Les provinces, qui régissent exclusivement les paris sportifs depuis 1985, pourraient alors décider, au

moyen d'une politique, si les paris seront autorisés ou non dans le cadre d'un événement sportif.

Nous vous demandons donc de prendre attentivement en considération le potentiel économique et social du projet de loi. Nous espérons qu'après l'avoir fait, vous y donnerez votre appui.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Matt Marchand
President & CEO
Windsor-Essex Regional
Chamber of Commerce



Bruno-Serge Boucher
Vice-président, Soutien
au Réseau et Formation
Fédération des chambres
de commerce du Québec



Pierre Cadieux
President & CEO
Atlantic Chamber of
Commerce